

Le Délégué Académique à la Pédagogie

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

s/c de Madame, Monsieur les Inspecteurs d'Académie
Directeurs des services départementaux de l'Éducation
nationale du Haut-Rhin et du Bas-Rhin

Strasbourg, le 9 septembre 2008

Rectorat

Pôle Pédagogique
Délégation Académique à l'Action
Culturelle

Affaire suivie par :

Alain SPRAUER

Téléphone : 03 88 23 39 06

Télécopie : 03 88 23 35 90

Courriel :

alain.sprauer@ac-strasbourg.fr

Référence :

DAAC/A.S/2008-215

Objet : Concours C.Génial 2009

Le **Concours C.Génial** est reconduit pour l'année 2009. Il permet aux collégiens et aux lycéens de présenter tout projet didactique innovant relatif aux domaines scientifiques et techniques.

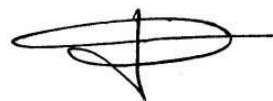
Ce concours, lancé en 2007/2008 par « Sciences à l'École » en partenariat avec la fondation C.Génial, a pour ambition de contribuer à la promotion de l'enseignement des sciences et des techniques et ainsi de susciter des vocations de scientifiques. La sélection des projets se fera en deux temps :

- il reviendra aux établissements de faire parvenir la fiche-projet ci-jointe pour le 2 Octobre à la DAAC (Alain Sprauer Chargé de Mission pour la culture scientifique et technique) avec copie électronique à l'adresse suivante concours.cgenial@obspm.fr
- les projets retenus au niveau académique seront étudiés par le comité national de sélection qui se réunira fin octobre.

Seront privilégiés les projets réalisés en partenariat avec le monde de la **science** et celui des entreprises. Les Nations Unies et l'UNESCO ayant déclaré l'année 2009 **Année Mondiale de l'Astronomie**, c'est dans ce contexte privilégié qu'environ un tiers des projets retenus dans le cadre du concours C.Génial 2009 sera consacré à l'astronomie.

Les projets retenus au niveau national seront présentés au Palais de la Découverte mi Mai 2009.

Je vous prie de bien vouloir diffuser cette information auprès des enseignants concernés.



Michel DREYER